

*A. J. J. J.*

Ville de Rochefort		
- 7 NOV. 2019		
Services	Elus	
MAIRE	CCP	TL
AB	FL	JMLB
GS	GP	AS
		CM
		EE
		DP
		830
		CC



Lyon, le 05/11/2019

M. Gérard SIMON



le maire, le

08 NOV. 2019

**M. Hervé BLANCHÉ**  
Mairie de Rochefort  
119 Rue Pierre Loti  
BP 60030  
17 300 ROCHEFORT CEDEX

Monsieur le Maire.

Président de l'Association des Chercheurs de la Chouette d'Or (l'« A2CO »), organisation fondée et enregistrée auprès de la sous-préfecture de Brest en 2003, je me permets de venir vers vous à l'occasion de divers propos tenus lors de votre conseil municipal du 16 octobre 2019, plus précisément ceux qui ont pris pour objet le « jeu de sagacité » réunissant les membres de notre association.

Pour rappel, cette Chasse au Trésor créée en 1993 par MM. Régis HAUSER (auteur des énigmes) et Michel BECKER (créateur du Lot du jeu et des visuels) a motivé au fil des ans plus de 200.000 chercheurs. Aujourd'hui mondialement reconnue, elle est devenue mythique par sa durée et sa difficulté. Ainsi, nombreux sont ceux qui cherchent toujours cette « contremarque » en bronze enterrée quelque part en France en 1993 et que son inventeur échange contre le Lot : la sculpture en or et pierreries réalisée et conservée par M. Michel BECKER.

Au cours de votre conseil du 16 octobre, suite à une intervention de M. Gilles LAZENNEC, a été évoquée une polémique récemment survenue entre les co-auteurs et un certain collectif « ECHO », créé par M. Yvon CROLET. Reprenant les thèses de ce dernier, un conseiller de l'opposition a cru bon d'affirmer que nulle « contremarque » n'avait jamais été enterrée et que ce point avait même été reconnu par la Justice. Ces allégations étant sans aucun fondement, je me dois de vous apporter quelques précisions.

#### **Au sujet du collectif « ECHO »**

Le jeu dont nous parlons est un véritable défi intellectuel qui a marqué nombre de participants, dont certains ont fini par franchir les limites du simple bon sens. Tel est le cas de M. Yvon CROLET qui, ayant un jour creusé sans succès là où il pensait trouver la contremarque, en a conclu à l'inconsistance du jeu. En conséquence de cet échec, il mène depuis 2015 un vain combat contre les acteurs liés à la Chouette d'Or : les héritiers de feu M. Régis HAUSER, M. Michel BECKER et notre association l'A2CO.

Pour les besoins de sa cause, M. Yvon CROLET a ainsi imaginé un « collectif » nommé d'abord « E2CO » puis « ECHO », au nom duquel il ne cesse d'écrire à tout un chacun, dans le but principal d'alimenter ses blogs sur le Net. Sachez qu'à ce jour cette entité n'a aucune existence légale, ni dépôt en Préfecture ni enregistrement au Journal Officiel en tant qu'association. M. CROLET ne représente ainsi que lui-même, ce qui ne l'empêche en rien de s'exprimer dans ses œuvres à la première personne du pluriel.

### **Au sujet de la contremarque**

A l'instar de M. CROLET, quelques joueurs déçus de n'avoir jamais rien trouvé colportent l'idée d'une contremarque inexistante, ce qui défie la simple logique. Il faut observer en effet que les autres chasses au trésor créées et publiées par M. Régis HAUSER, au nombre de vingt-trois, se sont toutes achevées par la découverte de leur contremarque. On peut donc se demander pourquoi un auteur aussi prolifique et aussi confirmé, disposant par ailleurs d'un Lot prestigieux tel que celui apporté par M. Michel BECKER, se serait amusé à concevoir un « faux » livre des énigmes, tel que celui qui est le support de cette chasse !

Hélas, de telles allégations trouvent parfois un écho auprès de personnes étrangères au jeu, telles que ce membre de votre conseil municipal qui, de surcroît, a évoqué une décision de justice imaginaire qui aurait « confirmé » cette inexistence de la contremarque. Or non seulement une telle décision n'a jamais existé, mais tout au contraire M. CROLET a été débouté en janvier 2016 dans une action au TGI de Paris où il tentait justement de la faire reconnaître !

Si toutefois cet élu disposait d'éléments quelconques tendant à démontrer le caractère fallacieux de ce jeu avec prime, je vous serais infiniment reconnaissant de lui suggérer de me contacter afin que j'alerte de façon urgente le Procureur de la République au nom de tous les joueurs !

### **Au sujet de M. BECKER**

Sponsor de la chasse au trésor qui nous passionne, il représente pour nous un personnage atypique. Nous le remercions d'abord d'avoir rendu le jeu à la fois possible et motivant en le dotant d'un Lot magnifique : la sculpture de la Chouette d'Or. Toutefois nous ne pouvons que regretter qu'il ait tenté en 2014 de vendre celle-ci à Drouot, par l'intermédiaire de la maison Auction Art. A l'époque, l'A2CO avait obtenu la saisie conservatoire de cette œuvre, par essence inaliénable puisque destinée à être remise au gagnant le jour venu, ainsi que l'a confirmé un arrêt décisif de la Cour d'Appel de Versailles, rendu en janvier 2009.

En tant qu'association de chercheurs, nous n'avons nulle attente particulière vis à vis de M. Michel BECKER si ce n'est de le voir respecter son engagement de restituer la Chouette d'Or au vainqueur le jour où celui-ci se présentera à lui. Nous n'avons pas à nous prononcer sur ses autres actions, telles que celle de faire du château d'eau de Rochefort une vitrine pour le jeu, pour ses œuvres ou pour tout autre objet ; nous lui adressons même à ce sujet nos meilleurs vœux de réussite.

C'est en vous remerciant du temps consacré à me lire et en me tenant à votre disposition pour toute information complémentaire que je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

